

=====

SYNDICAT MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS
(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 12
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

Le douze juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heure, le comité syndical, est convoqué, et se réunira en salle du conseil municipal de la Mairie de Mirabel et Blacons, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 5 juillet 2022

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 12

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Jean-Paul DEVILLE, Denis MARLHENS, Denis BENOIT

ABSENTS EXCUSES : Sébastien CHOUPAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis BENOIT

Objet : Demande de subventions Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de la Drôme et ETAT

REDUCTION DES ECP CENTRE ANCIEN SAILLANS – MISE EN SEPARATIF ASSAINISSEMENT
N°2022-07-12-10

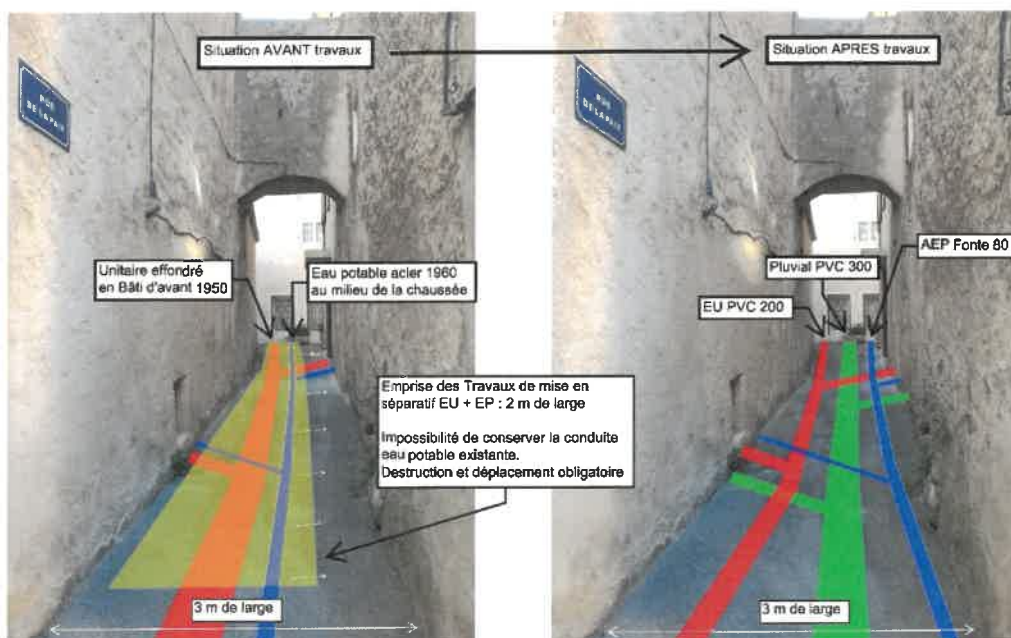
Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que cette demande de subvention est incluse dans une opération globale de restructuration de l'ensemble du Centre du village de Saillans ; les rues Lambert/Illaire (1995/2005) et Grande Rue (2011/2014) ayant déjà bénéficié des subventions de l'Etat.

Les travaux ont pour objectif la mise en séparatif du réseau assainissement de Saillans, aujourd'hui desservie par un unitaire en bâti des années 1950.

Les axes principaux que sont la Grande Rue et les Rues Raoul Lambert et Dr Illaire ont été mis en séparatif entre 1995 et 2014. Il reste aujourd'hui le centre ancien de Saillans qui représente 2 670 ml de réseau unitaire en pierre bâti à mettre en séparatif.

Au vu de l'étroitesse des ruelles, la mise en séparatif passe en lieu et place de l'actuel réseau eau potable.

Son renouvellement est donc obligatoire et à réaliser en simultanément à la mise en séparatif (voir l'illustration ci-dessous).



Ces travaux ont pour objectif :

- De séparer les eaux pluviales du réseau d'assainissement, évitant ainsi des déversements très fréquents dans les cours d'eau de la commune comme le montre ces photos : une réduction très importante des ECPM et une diminution de la pollution des cours d'eau est attendue ;
- De déconnecter 35 km² de surface active d'ECPM ;
- De supprimer 16,8 m³/jour d'eaux claires parasites permanentes ;
- De renouveler un réseau d'assainissement vieillissant créé dans les années 1950 ;
- De supprimer les désordres occasionnés par ce type de réseau en bâti : fuite et infiltration dans les caves et les fondations des habitations, rétention d'eau importante due à des affaissements et effondrement, odeurs, etc. ;
- De permettre la maintenance et l'exploitation du réseau en supprimant les nombreux blocages (effondrement) et bouchon (curage impossible).

Le SMPAS sollicite ainsi l'Etat au titre de la DETR, le département de la Drôme et l'agence Rhône Méditerranée Corse en vue d'obtenir une aide financière sur un montant de dépense estimé à 1 545 374 € H.T.

Il est prévu d'initier ces travaux dès 2022.

L'estimation prévisionnelle de la dépense pour les travaux est présentée dans le tableau ci-après :

Secteur	REDUCTION DES ECP – MISE EN SEPARATIF
Route Royal	20 000 €
Rues Beau Miroir, Portal du Moulin et des Remparts	444 360 €
Rues de la Paix, du Four et de Barnave	263 235 €
Rue Archinard – Rue de l'Echo	286 925 €
Rues de Bonne, de Chatou, des Andrieux	429 755 €
Maitrise d'Œuvre (7%)	101 099 €
TOTAL (€ HT)	1 545 374 €

Conforme aux Schémas Directeurs

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à **1 545 374. € HT** (options comprises).

Le syndicat sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR), du département et de l'Agence de l'Eau.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		386 344 €	25%
DSIL			
Conseil régional			
Conseil départemental		638 826 €	41 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (Agence de l'Eau)		211 130 €	14%
Sous-total (aides publiques)			
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		309 075 €	20 €
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		1 545 374 €	100%

Pour les travaux de plus de 150 000 €, l'attribution de l'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est conditionnée au respect de la charte qualité nationale des réseaux.

Le conseil syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE l'opération de « Réduction des ECP centre ancien Saillans – Mise en séparatif assainissement » et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- SOLLICITE les aides publiques
 - de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant de 211 130 €, soit 14 % du montant total HT de la dépense
 - du département de la Drôme pour un montant de 638 826 euros, soit 41 % du montant total HT de la dépense
 - de l'ETAT (DETR) pour un montant de 386 344 euros, soit 25 % du montant total HT
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- S'ENGAGE à respecter la charte qualité nationale des réseaux
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le

Monsieur le président, Gilles MAGNON

